



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°63-2016-002

PUBLIÉ LE 11 JUILLET 2016

# Sommaire

## **63\_DDT\_Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme**

63-2016-07-11-001 - Arrêté n° DDT63 SG 2016-0016 modifiant l'arrêté n° DDT63 SG 2016-0005 du 5 février 2016 portant subdélégation de signature de M. Armand SANSÉAU, directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme, à certains de ses collaborateurs (3 pages)

Page 3

63-2016-07-11-002 - Arrêté n° DDT63 SG 2016-0017 modifiant l'arrêté n° DDT63 SG 2016-0007 portant subdélégation de signature de M. Armand SANSÉAU, directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme, à certains de ses collaborateurs pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les crédits des BOP 113 "Paysages, eau et biodiversité" et 181 "Prévention des risques" figurant au Plan Loire Grandeur Nature (2 pages)

Page 7

63-2016-07-11-003 - Arrêté n° DDT63 SG 2016-0018 modifiant l'arrêté n° DDT63 SG 2016-0015 portant subdélégation de signature de M. Armand SANSÉAU, directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme, à certains de ses collaborateurs pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État et pour les marchés publics (4 pages)

Page 10

63\_DDT\_Direction Départementale des Territoires du  
Puy-de-Dôme

63-2016-07-11-001

Arrêté n° DDT63 SG 2016-0016 modifiant l'arrêté n°  
DDT63 SG 2016-0005 du 5 février 2016 portant  
subdélégation de signature de M. Armand SANSÉAU,  
directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme, à  
certains de ses collaborateurs

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**ARRÊTÉ n° DDT63/SG/2016-0016**  
**modifiant l'arrêté n° DDT63/SG/2016-0005**  
**du 5 février 2016**

**portant subdélégation de signature**  
**de M. Armand SANSÉAU, directeur**  
**départemental des territoires du Puy-de-Dôme,**  
**à certains de ses collaborateurs**

**Le directeur départemental des territoires,**

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- le décret n° 84-191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ;
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme POLVÉ-MONTMASSON, préfète du Puy-de-Dôme ;
- l'arrêté du 5 août 2014 nommant M. Armand SANSÉAU Directeur départemental des territoires pour le département du Puy-de-Dôme,
- l'arrêté préfectoral n° 16-00033 du 4 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Armand SANSÉAU, directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme,
- l'arrêté n° DDT63/SG/2016-0005 du 5 février 2016 modifié portant subdélégation de signature de M. Armand SANSÉAU, directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme, à certains de ses collaborateurs,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

A compter du 25 juillet 2016, l'article 2 est modifié comme suit :

- rubrique LOGEMENT – CONSTRUCTION, alinéa 3 :

« M. Christophe DELISLE, responsable de cellule Constructions Publiques du Service Expertise Technique pour le paragraphe B4, M. Didier MOUTON, responsable du bureau Aménagement Durable Ecoquartier et Accessibilité du Service Expertise Technique, pour les paragraphes B4a2, B4a7 et B4a9 ».

- rubrique ENERGIE ELECTRIQUE-BASES AÉRIENNES – DOMAINES PUBLIC FLUVIAL, alinéa 1 :

« M. Christophe DELISLE, responsable de cellule Constructions Publiques du Service Expertise Technique, en ce qui concerne les rubriques du paragraphe C3 ; en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DELISLE, les délégations qui lui sont conférées seront exercées par M<sup>me</sup> Corinne PIERRAT, responsable du bureau cycle durable de l'eau, »

- rubrique ROUTES, AUTOROUTES, TRANSPORTS, DÉFENSE, alinéa 1 :

« M. Christophe DELISLE, responsable de cellule Constructions Publiques du Service Expertise Technique, en ce qui concerne les paragraphes D1 et D2, ainsi que M. Alfred GROS, Secrétaire général, pour le paragraphe D1 »,

- rubrique ADMINISTRATION GÉNÉRALE, alinéa 3 :

« M. Geoffrey PRIOLET, chef du Service de la Prospective, de l'Aménagement et des Risques, Thierry BONNABRY, adjoint au chef du Service de la Prospective, de l'Aménagement et des Risques, M. Christophe DELISLE, responsable de cellule Constructions Publiques du Service Expertise Technique, M<sup>me</sup> Béatrice MICHALLAND, chef du Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt, M. Nicolas VENTRE, chef du Service Économie Agricole, pour les alinéas H 1 a 8, H 1 a 10 à H 1 a 10-9, H 1 a 11-1, H 1 a 11-8, H 1 a 34-1, H 1 a 34-10, H 1 a 34-13 et H 1 a 34-14, H 1 a 35-3 à H 1 a 35-4, H 1 a 35-9 à H 1 a 35-15, H 2 a 1 et H 4 a 1, ainsi que l'ensemble des responsables de bureau placés sous leurs autorités respectives pour les agents de leurs bureaux à l'exception de l'alinéa H 4 a 1 »,

## ARTICLE 2 :

Les autres articles de l'arrêté n° DDT63/SG/2016-0005 du 5 février 2016 modifié restent inchangés.

## ARTICLE 3 :

Le directeur départemental des territoires, les chefs de service, les chefs d'agence, les responsables de bureau et les agents susmentionnés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 JUL. 2016

Pour la Préfète et par délégation,  
le Directeur départemental des territoires,



Armand SANSÉAU

**Tableau annexé à l'arrêté n° DDT63/SG/2016-0016**

<b>AGENCE</b>	<b>CHEF D'AGENCE</b>	<b>TERRITOIRE</b>	<b>RESPONSABLES DE POLE</b>
<b>LIVRADOIS FOREZ</b>	Christine LECHEVALLIER	<b>AMBERTOIS</b>	Gérard TOULY
		<b>THIERNOIS</b>	
<b>VAL D'ALLIER SANCY</b>	Pierre MOREL	<b>SANCY</b>	Florence BENARD
		<b>VAL D'ALLIER</b>	
<b>COMBRAILLES NORD LIMAGNE</b>	Laurence RICHY-MOURRE	<b>SAINT ELOY LES MINES</b>	Frédéric SARRON Agnès SIMOES
		<b>COMBRAILLES NORD LIMAGNE</b>	

63\_DDT\_Direction Départementale des Territoires du  
Puy-de-Dôme

63-2016-07-11-002

Arrêté n° DDT63 SG 2016-0017 modifiant l'arrêté n°  
DDT63 SG 2016-0007 portant subdélégation de signature  
de M. Armand SANSEAU, directeur départemental des  
territoires du Puy-de-Dôme, à certains de ses  
collaborateurs pour l'ordonnancement secondaire des  
recettes et des dépenses imputées sur les crédits des BOP  
113 "Paysages, eau et biodiversité" et 181 "Prévention des  
risques" figurant au Plan Loire Grandeur Nature

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**ARRÊTÉ n° DDT63/SG/2016-0017**  
**modifiant l'arrêté n° DDT63 /SG/2016-0007**  
**portant subdélégation de signature**  
**de M. Armand SANSÉAU, directeur**  
**départemental des territoires du Puy-de-Dôme,**  
**à certains de ses collaborateurs pour**  
**l'ordonnancement secondaire des recettes et des**  
**dépenses imputées sur les crédits**  
**des BOP 113 « Paysages, eau et biodiversité »**  
**et 181 « Prévention des risques »**  
**figurant au Plan Loire Grandeur Nature**

Le directeur départemental des territoires,

VU :

- la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme POLVÉ-MONTMASSON, préfète du Puy-de-Dôme ;
- le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Nacer MEDDAH, Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret ;
- l'arrêté du Premier ministre en date du 23 décembre 2002 portant désignation d'un préfet de région chargé de la mission interrégionale de mise en œuvre du « Plan Loire Grandeur Nature » et notamment son article 5 ;
- l'arrêté du 5 août 2014 nommant M. Armand SANSÉAU Directeur départemental des territoires pour le département du Puy-de-Dôme ;
- l'arrêté préfectoral n° 16-00034 du 4 janvier 2016 modifié conférant délégation de signature à M. Armand SANSÉAU, directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État et pour les marchés publics ;
- les schémas d'organisation financière du BOP 113 « Paysages, Eau et Biodiversité » et du BOP 181 « Prévention des risques » figurant au Plan Loire Grandeur Nature ;

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

A compter du 25 juillet 2016, l'article 1 est modifié comme suit :

Délégations de signature sont données à Mme Béatrice MICHALLAND, cheffe du Service Eau, Environnement et Forêt et à M. Christophe DELISLE, responsable de cellule Constructions Publiques du Service Expertise Technique à l'effet :

- de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 3, 5 et 6 des crédits du BOP 113 « Paysages, eau et biodiversité » et du BOP 181 « Prévention des risques » figurant au Plan Loire Grandeur Nature. Ces délégations portent sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.




**ARTICLE 2:**

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **11 JUIL. 2016**

Pour la Préfète et par délégation,  
le Directeur départemental des territoires,



Armand SANSEAU

63\_DDT\_Direction Départementale des Territoires du  
Puy-de-Dôme

63-2016-07-11-003

Arrêté n° DDT63 SG 2016-0018 modifiant l'arrêté n°  
DDT63 SG 2016-0015 portant subdélégation de signature  
de M. Armand SANSÉAU, directeur départemental des  
territoires du Puy-de-Dôme, à certains de ses  
collaborateurs pour l'ordonnancement secondaire des  
recettes et des dépenses de l'État et pour les marchés  
publics

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**ARRÊTÉ n° DDT63/SG/2016-0018  
modifiant l'arrêté n° DDT63/SG/2016-0015  
portant subdélégation de signature  
de M. Armand SANSEAU, directeur  
départemental des territoires du Puy-de-Dôme,  
à certains de ses collaborateurs pour  
l'ordonnancement secondaire des recettes et des  
dépenses de l'Etat et pour les marchés publics**

Le directeur départemental des territoires,

VU :

- le code des marchés publics ;
- la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions, notamment son article 34 ;
- la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme POLVÉ-MONTMASSON, préfète du Puy-de-Dôme ;
- les arrêtés interministériels portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, notamment du 4 octobre 2007 au titre du Ministère du Budget, du 2 mai 2002 modifié au titre du ministère de l'agriculture et de la pêche, du 11 février 1983 modifié au titre des services généraux du Premier Ministre, des 21 décembre 1982 et 27 janvier 1987 pour les budgets urbanisme, logement, services communs, CIFP et transports, du 27 janvier 1992 pour le ministère chargé de l'environnement et du 30 décembre 2005 et du 6 février 2008 pour le ministère de la justice ;
- l'arrêté du 5 août 2014 nommant M. Armand SANSEAU Directeur départemental des territoires pour le département du Puy-de-Dôme ;
- l'arrêté préfectoral n° 16-00034 du 4 janvier 2016 conférant délégation de signature à M. Armand SANSEAU, directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat et pour les marchés publics ;
- l'arrêté n° DDT63/SG/2016-0015 du 6 juin 2016 portant subdélégation de signature de M. Armand SANSEAU, directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme, à certains de ses collaborateurs pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat et pour les marchés publics ;

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Les tableaux mentionnés aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 6 juin 2016 susvisé sont remplacés à compter du 25 juillet 2016 par les tableaux figurant dans les annexes 1 et 2 du présent arrêté.

### ARTICLE 2 :

A compter du 25 juillet 2016, les alinéas de l'article 4 sont remplacés par l'alinéa suivant :


« Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DELISLE, responsable de cellule Constructions Publiques du Service Expertise Technique, à l'effet de signer, les décomptes et titres de perception relatifs à l'ingénierie publique. »

### ARTICLE 3 :

Le directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme et le directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 JUL. 2016

Pour la Préfète et par délégation,  
le Directeur départemental des territoires,



Armand SANSEAU

**ANNEXE n° 1 à l'arrêté n° DDT63/SG/2016-0018**

**RESPONSABLES DE SERVICES GESTIONNAIRES**

bénéficiant d'une subdélégation de signature conformément aux articles 1 et 2

<i><b>Chef de service</b></i>	<i><b>Fonction</b></i>	<i><b>BOP</b></i>	<i><b>Seuils</b></i>
<b>Alfred GROS</b>	Secrétaire général	<i>Voir article 1<sup>er</sup></i>	
<b>Lisa WILLIAMS</b>	Cheffe du Service de l'habitat et du renouvellement urbain (SHRU)	135 UTAH	Titre 3 : 50 000 € Titre 5 : 200 000 € Titre 6 : 100 000 €
<b>Christophe DELISLE</b>	Responsable de cellule Constructions Publiques (SET)	113 PEB 181 PR 203 IST 309 EBE	Titre 3 : 200 000 € Titre 5 : 200 000 €
<b>Geoffrey PRIOLET</b>	Chef du service de la prospective, de l'aménagement et des risques (SPAR)	181 PR 135 UTAH	Titre 3 : 50 000 € Titre 5 : 200 000 € Titre 6 : 100 000 €
<b>Béatrice MICHALLAND</b>	Chef du service de l'eau, de l'environnement et de la forêt (SEEF)	113 PEB 149 Forêt	Titre 3 : 50 000 € Titre 5 : 200 000 € Titre 6 : 100 000 €
<b>Nicolas VENTRE</b>	Chef du service de l'économie agricole (SEA)	154 EDDAPT 206 SQSA	Titre 3 : 50 000 € Titre 5 : 200 000 € Titre 6 : 100 000 €

**ANNEXE n°2 à l'arrêté n° DDT63/SG/2016-0018**

**AGENTS DE SERVICES GESTIONNAIRES**

bénéficiant d'une subdélégation de signature conformément à l'article 3

<i>Service ou Agence</i>	<i>NOM de l'agent</i>	<i>BOP</i>	<i>Seuils</i>
<b>Service habitat renouvellement urbain</b>	Catherine PAULA	135 UTAH	100 000 €
	Jennifer CAINE	135 UTAH	10 000 €
<b>Service eau, environnement et forêt</b>	Xavier PINEAU	149 Forêt 113 PEB	10 000 €
	Jean OBSTANCIAS	113 PEB	10 000 €
	William ROUZAIRE	113 PEB	500 €
<b>Service d'expertise technique</b>	Corinne PIERRAT	113 PEB 181 PR	10 000 €
	Hervé LE POGAM	113 PEB 181 PR	2 000 €
<b>Service prospective, aménagement et risques</b>	Thierry BONNABRY	135 UTAH 181 PR	20 000 €
	Pierre-François DELOULME	181 PR	10 000 €
<b>Service économie agricole</b>	Sylvie TABOURIN	154 EDDAPT	15 000 €
	Caroline ALVAREZ	154 EDDAPT	15 000 €
	Monique PICHOIRE	154 EDDAPT	15 000 €
<b>Secrétariat général</b>	Nathalie PERRIN BREUIL	113 PEB 135 UTAH 215 CPPA 217 CPPEDDTL 309 EBE 333 MMAD	20 000 €
	Xavier NOBILE	113 PEB 135 UTAH 215 CPPA 217 CPPEDDTL 333 MMAD	2 000 €